



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE OISY LE VERGER

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives aux excès de
pluie, inondations et grêles survenus en juin, juillet
et août 2021

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les listes de parcelles concernées par un
dégrèvement de Taxe Foncière sur les
Propriétés non Bâties ainsi que le montant des
dégrèvements ordonnancés peuvent être
consultés en Mairie à partir du

À Oisy le Verger

Le 27 décembre 2021



Le Maire,

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.